## 18 FIVE DELICATION OF THE PROPERTY OF THE PROP

# France: les travailleurs étrangers indésirables

## VERROUILLAGE

Étudiants marocains en France, choisissez votre formation à l'avance si vous voulez y travaillez.

MOHAMED AMINE HAFIDI

La France aux Français », cette citation, si chère à Nicolas Sarkozy, s'érige en règle quand il s'agit de créer des lois régissant l'économie, la vie commune ou la politique de l'Etat français. Le meilleur exemple de cette attitude protectionniste masquée a trait au marché de l'emploi. Par un acte électoral désespéré du département de l'Intérieur et de l'emploi, et pour séduire un électorat de plus en plus désespéré, un endurcissement sans précédent a été opéré au niveau des restrictions à l'immigration professionnelle légale ainsi que pour le changement de statut d'étudiant à sa-

### Changement de statut, le calvaire!

Tout commence le 31 mai dernier. Une circulaire émise par le ministère de l'Intérieur incite au durcissement pour changer le statut administratif notamment pour ceux qui souhaitent rester travailler en France après leurs études. On peut lire dans la circulaire : « La procédure de changement de statut (étudiants demandant un titre de séjour professionnel) devra faire l'objet d'un contrôle approfondi. L'exception prévue pour les étudiants qui sollicitent une autorisation provisoire de séjour dans le cadre d'une recherche d'emploi doit rester rigoureusement limitée ». Chose dite, chose faite. La fameuse liste des 30 métiers qui sont jugés sous tension a été revue à la baisse pour comprendre actuellement 14 métiers, limitant ainsi de façon très importante les chances de travailler des étudiants étrangers. Si la Tunisie n'est pas concernée par cette décision, suite à l'accord bilatéral signé entre les deux pays en 2009 prévoyant notamment une liste de 107 métiers, les ressortissants marocains, eux, la subiront



de plein fouet. Les conséquences ne se font pas attendre : « Après l'adoption de ce projet de loi, des centaines de refus ont été observés dans les services de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour des motifs parfois bidons! », s'alarme cet étudiant marocain qui vient de décrocher un poste de programmeur au sein d'une entreprise française et qui devra rentrer au bercail, puisqu'il a fait l'objet d'un refus dû au fait que son employeur a omis une règle de sécurité et d'hygiène!

### La vague des refus massifs est enclenchée!

Même constat pour Karim El Amile, diplômé en télécommunications de l'Université Lille 1. « J'ai été recruté chez Solucom, pour un poste de consultant en sécurité informatique. Je conseillais les grandes entreprises du CAC 40 et les administrations publiques sur leurs problématiques de sécurité en systèmes d'informations. J'ai fait un changement de statut d'étudiant à CDD (travailleur temporaire) puis un autre de CDD à CDI (travailleur permanent) », déclare t-il. Et c'est là où ça a coincé. En voulant passer en CDI, il a été surpris par l'envoi de la Direccte d'un refus. Il lui reste deux mois pour quitter le territoire français!

Ce constat a inquiété le président de la Conférence des grandes écoles (CGE), Pierre Tapie. Ce dernier est monté au créneau tout récemment en fustigeant la politique du ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, qui limite les chances des étudiants étrangers voulant travailler en France. Même son de cloche chez Annette Huraux, membre de l'association Cimade, qui vient en

aide aux migrants étrangers. « Personne ne va postuler pour ces emplois extrêmement ciblés comme un expert en pilotage d'unité élémentaire de production mécanique. C'est un acte purement électoral et ce n'est pas cette décision qui va résorber le taux de chômage en France », s'est alarmé Huraux lors d'une intervention sur la chaîne française France 24. A l'heure où la tendance dans le monde entier est à l'ouverture du marché du travail aux plus compétents, et les moins chers, des profils, la France, elle, marche à contresens. C'est un choix!

Voici la liste de 14 métiers dits « en tension », publiée officiellement le 12 août 2011. Elle remplace la liste des 30 métiers qui avait été établie en 2008. Pour rappel, les métiers du BTP et de l'informatique ne font plus partie des métiers « ouverts aux

Cadre de l'audit et du contrôle comptable ; conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois ; conception et dessin produits mécaniques ; inspection de conformité ; dessin BTP ; marchandisage ; ingénieur production et exploitation des systèmes d'information ; conduite d'équipement de transformation du verre ; Téléconseil et télévente ; pilotage d'unité élémentaire de production mécanique ; conception et dessin de produits électriques et électroniques ; intervention technique en méthodes et industrialisation; conduite d'équipement de production chimique et pharmaceutique; intervention technique en ameublement et bois.